

PAC 2021-2027 : Jérémy Decerle Député européen intervient au COREP

Intervention

Avril 2021

En plein cœur de la négociation entre les deux co-législateurs de la future PAC et la commission européenne, Jérémy Decerle, député européen RENEW, a participé au Comité d'Orientation Economie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie le 22 avril 2021. Durant deux heures, il a expliqué les enjeux des discussions en cours, autant à l'échelle européenne (trilogue) que nationale (Plan Stratégique National).

Qui est Jérémy Decerle ?

Eleveur de bovins en Saone et Loire, Jérémy Decerle est élu député européen en 2019 sur la liste de La république en marche. Il appartient au groupe politique RENEW Europe qui regroupe des centristes, des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

A 36 ans, il a présidé le syndicat des Jeunes Agriculteurs de 2016 à 2019 dans lequel il s'est engagé à 16 ans. Il est également conseiller municipal de la commune de Chevagny-sur-Guye qui compte 75 habitants.

Au parlement européen, il est membre de la commission de l'agriculture et du développement rural et membre suppléant de la commission du commerce international.

Il suit avec attention l'ensemble des débats sur la future PAC et a plus particulièrement porté un amendement permettant d'élargir les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) à des objectifs économiques et sociaux : traduction réglementaire de la mesure transition portée par les Chambres d'agriculture.



L'actif agricole au cœur de tous les débats



On va sans doute trouver un compromis pour que chaque Etat-membre définisse ce qu'est un véritable agriculteur à partir de critères européens : niveau de formation, temps passé sur l'exploitation, activité de production...

La seule aide européenne qui est véritablement basée sur les actifs, c'est l'aide aux jeunes agriculteurs.

Les aides à l'hectare communément admises au niveau européen sont « une solution de facilité ». Une aide à l'actif agricole européen fait craindre à certains une fuite des moyens vers les pays de l'Est, où les agriculteurs sont plus nombreux et souvent moins productifs. Cette objection ne me semble pas fondée car un dispositif de correction serait alors mis en place.



Dans sa définition du véritable agriculteur, la France devra trouver un moyen d'accompagner tous les types d'agriculture⁽¹⁾ mais sans doute pas de la même manière. Une définition robuste du statut d'agriculteur sera nécessaire. Je suis plus interrogatif sur l'idée de prendre en compte les salariés d'exploitation.

⁽¹⁾ agriculture urbaine sans terre, agriculture de service, double-actifs...

Soutien au JA : le conseil toujours réticent à dépasser 2 % de l'enveloppe du P1



Le conseil des ministres voudrait rester à 2 % ; il dit que si on augmente trop on risque de ne pas pouvoir utiliser l'argent. Cet argument ne me semble pas recevable, il y a toujours moyen d'utiliser l'argent.

Païement redistributif : une application différenciée par région ?



Le paiement redistributif doit permettre d'enclencher une évolution vers un nouveau socle de paiement plus axé sur les actifs que les hectares.

On pourrait imaginer que le paiement redistributif en France soit différencié par région (c'est possible dans les textes européens). Il faudrait que les Régions s'investissent un peu sur ce sujet. En Bourgogne, par exemple, accroître le nombre d'hectares semble plus adapté.

Aides couplées bovines : trouver un outil plus structurant



Les aides couplées bovines françaises ont besoin d'être défendues au niveau européen. Les Allemands font partie des pays qui ne les utilisent pas, même si ils réfléchissent à en mettre en place dans certains cas très spécifiques.

Il semble donc indispensable de faire évoluer ABA et ABL pour qu'elles deviennent plus structurantes.



On ne peut pas dire que les aides couplées animales françaises soient très structurantes aujourd'hui. C'est pourquoi je défends les aides à l'UGB proposées par le ministère de l'agriculture, mais avec une différenciation élevage allaitant / laitier. La même aide pour toute UGB serait inefficace.

Comme on travaille à iso budget, il n'y aura pas de baisse très importante ni en élevage, ni en culture. Il faut que ce soit progressif. Ce qui compte c'est que les impacts dans les exploitations soient souples, progressifs, ou alors compensés par ailleurs.

Programmes opérationnels : le rendez-vous (presque) manqué



De mon point de vue, la plupart des filières françaises ne sont pas prêtes à s'investir dans des programmes opérationnels. Ce sont les représentants des producteurs qui doivent être prêts. Je comprends les craintes de la profession de l'accaparement d'une partie des aides publiques par l'aval. Je comprends qu'ils n'aient pas confiance.

A priori, il semble que le Ministre ne va pas retenir cette option alors que ce dispositif pourrait être un véritable complément aux Etats Généraux de l'Alimentation.

Je crois cependant que nous aurions dû avoir le courage de creuser un peu plus. La France, en renonçant aux programmes opérationnels, même expérimentaux, risque de prendre du retard sur les futures réformes, car ce sujet reviendra.

Il faut au moins s'inspirer de ce principe pour le développement des filières.

Architecture verte : ce qui compte c'est ce que chaque Etat-membre va mettre dedans



La nouvelle architecture verte est une avancée en matière d'approche environnementale. Le dispositif proposé change la logique. Jusqu'ici, il était surtout question d'objectifs de moyens.

On demandait à tous les agriculteurs européens de respecter les mêmes règles même si elles n'étaient pas adaptées aux situations locales. Le texte en débat porte la volonté d'une approche basée sur la performance, la récompense et l'accompagnement de la transition, ce qui est un peu plus pragmatique de mon point de vue.

Il ne faut pas rater cette occasion de reconnaître l'existant et de faire évoluer notre agriculture.

Sur le budget à consacrer aux écorégimes, je pronostique 25 %, soit à mi-chemin entre les positions du conseil des ministres et du parlement. Cependant, le plus important, ce n'est pas le montant, mais le contenu !

L'Europe doit donner une vision d'avenir, une direction à prendre, en phase avec nos ambitions environnementales et aussi dans le commerce international.

Second pilier, peu d'avancées attendues au niveau européen : souplesse et simplification



Il ne devrait pas y avoir beaucoup d'évolutions sur le texte, hormis peut-être de la simplification et de la souplesse. On n'a plus trop de temps car tout le monde veut finir avant le mois de juillet.

Sur l'ICHN, les Etats-membres devraient pouvoir maintenir l'existant.



Tout ce qui évoluera dans le 1^{er} pilier et qui aura des impacts négatifs, pourra être compensé par des mesures de 2nd pilier. Cela justifie le programme du ministère de l'agriculture qui souhaite cadrer les PSN sur le premier pilier avant d'ouvrir le dossier du second.

Mesure transition portée par les Chambres d'agriculture : bons espoirs



J'ai soutenu et obtenu un amendement du texte européen voté par le parlement qui donne un cadre à la mesure transition que les Chambres d'agriculture françaises appellent de leurs vœux. La commission a validé le principe de ce dispositif au cours d'un échange technique. Ces nouvelles MAEC pourraient être forfaitaires mais surtout couvrir des dimensions sociales et économiques en plus de l'environnement. Au sein du second pilier, cette mesure a pour vocation d'accompagner des démarches de multiperformance.

Une fois validé à l'échelle européenne en trilogue, il faudra ensuite que ce dispositif soit retenu dans le PSN français avec un financement et que les Régions l'intègrent dans leur programmation.

Gestion des risques : un sujet toujours clivant au niveau européen



Sur le point technique du nombre d'années à prendre en compte dans le calcul de la moyenne historique, j'ai bon espoir que nous puissions obtenir qu'elle passe de 5 à 8 ans

Sur le dispositif assurantiel, je constate que son utilisation reste assez limitée en France et en Europe alors que les accidents climatiques se succèdent. Nous sommes très loin derrière les Etats-Unis alors que nous sommes en compétition avec eux. Il est plus que nécessaire d'approfondir ce sujet et d'arriver à des outils efficaces au niveau européen.

Toutefois, Il y a des Etats-membres assez réticents à faire avancer l'Europe sur la gestion des risques car ils disposent déjà d'un système performant. Il s'agit entre autres de nos amis espagnols et suédois. Ils craignent de voir leurs dispositifs remis en cause par une éventuelle avancée européenne.

Green Deal : doit donner des moyens à la PAC



Ce n'est pas à la PAC de se calibrer au pacte vert mais l'inverse. Il faudra soit réduire les objectifs de cette feuille de route soit se donner les moyens de les atteindre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est trop facile de dire aux agriculteurs qu'ils devront évoluer sans rien leur donner comme alternative.

Je suis dans le même état d'esprit avec la stratégie « de la ferme à la table ». Il faudrait surtout se demander comment augmenter (ou simplement maintenir) le nombre d'agriculteurs !.

Politique commerciale européenne : la grande schizophrénie



Je constate que l'Union européenne est incohérente dans l'image qu'elle se donne sur le commerce international. La commission continue à « pousser » le libre-échange sans trop se soucier, me semble-t-il, des effets collatéraux sociaux et environnementaux. Ces impératifs sont très présents aujourd'hui dans le pacte vert et ils vont forcément impliquer de reparler de notre façon de faire du commerce avec les autres puissances.

*Michel Lafont – Service Economie, Veille et Prospective
Mise à jour le 27 avril 2021*